



Joint Public Advisory Committee (JPAC)
Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)
Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le 13 avril 2004

Monsieur David Anderson
Ministre de l'Environnement du Canada

Monsieur Alberto Cárdenas Jiménez
Secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique

Monsieur Michael O. Leavitt
Administrateur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Objet : Symposium sur le maïs et la biodiversité de la Commission de coopération environnementale

Messieurs les membres du Conseil,

Le Comité consultatif public mixte a eu le plaisir de prendre part au Symposium de la Commission de coopération environnementale (CCE) sur le maïs et la biodiversité qui a eu lieu le 11 mars 2004 à Oaxaca (Mexique). Cette rencontre a attiré des centaines de participants, dont bon nombre étaient des membres de peuples autochtones et des *campesinos* directement touchés et vivement préoccupés par la question du maïs transgénique au Mexique. Nous adressons nos félicitations aux organisateurs qui ont su favoriser une si vaste représentation.

Le Symposium a apporté une dimension humaine à cette question très complexe et controversée. Souvent, lors de conférences ou réunions de ce genre, les discussions tendent à être axées sur des aspects scientifiques et techniques plutôt que sur les conséquences humaines. La leçon que nous tirons de notre participation est que la conservation de la biodiversité ne saurait être dissociée de la protection de la diversité culturelle. Une meilleure compréhension du contexte humain et social, de même qu'un plus grand respect pour ce contexte, s'imposent dans le présent débat. En fait, toutes les analyses devraient être fondées sur une vaste compréhension du développement durable et des interactions entre les répercussions environnementales, économiques, sociales et culturelles.

Dans cette perspective, nous souhaitons vous faire part de plusieurs éléments de réflexion et commentaires importants au moment où s'amorce la rédaction de la version finale du rapport.

Premièrement, la mise en relief de la « méthode scientifique » et des conclusions « basées sur des données scientifiques » peut avoir pour effet d'exclure les peuples autochtones. La méthode scientifique repose sur une conception du monde occidentale qui limite essentiellement son attention à l'univers matériel et qui envisage les sujets de son étude comme des objets inanimés. Du fait qu'une grande partie du monde occidental est basée sur la méthode scientifique, ses institutions gouvernementales, industrielles, commerciales et universitaires se confinent dans une large mesure à cette conception du monde. Bien qu'ils prétendent souvent que leurs études sont objectives, les scientifiques n'en expriment pas moins leurs propres valeurs à travers leurs travaux. Malheureusement, lorsque les méthodes scientifiques occidentales entrent en interaction avec des conceptions du monde autochtones, leurs propres partis pris institutionnels et valeurs ethnocentriques transparaissent. La vision du monde autochtone, comme on nous l'a affirmé, englobe le spirituel, l'affectif et l'intellectuel en plus, bien sûr, de l'univers matériel. Les arguments avancés par les participants au Symposium montraient clairement comment les pratiques traditionnelles de production et de consommation de la nourriture sont des modes d'expression de cultures dont la perpétuation est imputable à un respect pour la nature plutôt qu'à un désir de dominer celle-ci.

De plus, il ressortait nettement du Symposium que les auteurs des divers chapitres n'avaient pas de réponse à offrir aux nombreux intervenants autochtones qui tentaient de dépeindre leur rapport avec le maïs en décrivant celui-ci comme étant sacré, le centre de la vie, leur frère, une assise de leur dignité et de leur identité. Nous ne devons pas sous-estimer les capacités intellectuelles des peuples autochtones de la région. Leur compréhension de la biodiversité du maïs repose sur six mille ans d'expérience, d'observation et de réflexion spirituelle. Nous devons considérer et évaluer avec soin leurs opinions sur les effets du maïs transgénique.

Deuxièmement, il y a un déséquilibre manifeste dans la composition du Groupe consultatif d'experts. La majorité des membres sont issus du monde universitaire, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales. Les peuples autochtones ne représentent qu'une composante mineure du Groupe. Ce déséquilibre témoigne d'une méconnaissance de l'importance et de la valeur de la perspective autochtone dans l'examen de la question. Le fait d'écartier des membres de peuples autochtones pour des motifs liés à la langue ou aux titres de compétences scientifiques constitue, à notre avis, une forme de discrimination institutionnelle. Idéalement, la représentation des peuples autochtones aurait dû être équilibrée par rapport à celle des scientifiques au sein du Groupe consultatif.

Ce déséquilibre pourrait conduire à l'adoption d'une position directement contraire aux vues des peuples autochtones de la région. Les institutions occidentales ont une grande foi en la méthode scientifique. Les peuples autochtones, d'une façon générale, envisagent la science occidentale avec scepticisme et ont plutôt une grande foi en leurs propres pratiques et méthodes traditionnelles.

Nous en avons grandement appris sur l'incertitude scientifique lors du Symposium, par le truchement des exposés aussi bien que des interventions du public. Le Comité escompte que le rapport final fera état de l'étendue de cette incertitude. On peut faire valoir des arguments probants auprès des gouvernements pour qu'ils appliquent le principe de précaution dans leurs processus décisionnels, qu'ils exigent que l'industrie soit exhaustive lorsqu'elle soumet des justifications d'utilisation, et qu'ils créent un espace de débat public. Il faudrait tout au moins déclarer un moratoire sur les importations de maïs transgénique au Mexique jusqu'à ce que les risques pour la santé humaine, pour l'intégrité culturelle des producteurs de maïs mexicains et pour l'environnement en général soient mieux connus et qu'il soit possible de prendre de bonnes décisions à long terme.

Enfin, nous sommes très préoccupés par l'analyse des avantages et des risques qui a été présentée lors du Symposium. Il semblerait que les grandes entreprises retirent la plupart des avantages et que les producteurs et l'environnement soient exposés à la plupart des risques. On peut soutenir que la détermination des avantages et des risques constitue un jugement de valeur et il faudra faire preuve d'une grande prudence dans la façon de décrire ces avantages et risques.

Nous attendons avec impatience la publication du rapport et nous escomptons la tenue de discussions exhaustives sur le contenu du rapport final et sur les mesures de suivi à prendre lors de la session de juin du Conseil qui aura lieu à Puebla, au Mexique.

Veuillez agréer, Messieurs les membres du Conseil, l'assurance de ma haute considération.

[Originale signée]

Donna Tingley
Présidente du CCPM en 2004

cc. Représentants suppléants du Conseil de la CCE
Directeur exécutif de la CCE
Directeur des programmes de la CCE
Chef du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce
Groupe consultatif d'experts du Secrétariat de la CCE
Membres du Comité consultatif public mixte